

Par décret n° 98-188 du 20 janvier 1998.

Monsieur Jamel Zrig, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur des études et contrôle à la direction régionale de l'équipement et de l'habitat de Gabès.

Par décret n° 98-180 du 20 janvier 1998.

Monsieur Tahar M'sakni, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service de l'habitat à la direction régionale de l'équipement et de l'habitat de Nabeul

Par décret n° 98-181 du 20 janvier 1998.

Monsieur Abdelaziz Fendri, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service des ponts et chaussées à la direction régionale de l'équipement et de l'habitat de Kairouan.

Par décret n° 98-182 du 20 janvier 1998.

Monsieur Mohamed Riadh Kadri, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service des bâtiments civils à la direction régionale de l'équipement et de l'habitat de Mahdia.

Par décret n° 98-183 du 20 janvier 1998.

Monsieur Kamel Omezzine, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service des bâtiments civils à la direction régionale de l'équipement et de l'habitat de Monastir.

Par décret n° 98-184 du 20 janvier 1998.

Monsieur Kamel Oueslati, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service des bâtiments civils à la direction régionale de l'équipement et de l'habitat du Kef.

Par décret n° 98-185 du 20 janvier 1998.

Monsieur Najeh Amouri, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service des ponts et chaussées à la direction régionale de l'équipement et de l'habitat de Kasserine.

Par décret n° 98-186 du 20 janvier 1998.

Monsieur Tarek Errabia, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service des ponts et chaussées à la direction régionale de l'équipement et de l'habitat de Jendouba.

Par décret n° 98-187 du 20 janvier 1998.

Monsieur Mohamed Fadhel M'hamdi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service des bâtiments civils à la direction régionale de l'équipement et de l'habitat de l'Ariana.

Par décret n° 98-189 du 20 janvier 1998.

Monsieur Noureddine Fersi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service des bâtiments civils à la direction régionale de l'équipement et de l'habitat de Béja.

MINISTERE DU COMMERCE

NOMINATION

Par décret n° 98-190 du 20 janvier 1998.

Madame Jalila Bokri Ben Youssef, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service du contentieux à la direction régionale de Zaghouan au ministère du commerce.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

NOMINATION

Par décret n° 98-191 du 20 janvier 1998.

Monsieur Riadh Ben Rejeb, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service des industries électroniques à la direction générale de l'industrie au ministère de l'industrie.

Arrêté du ministre de l'industrie du 20 janvier 1998, portant approbation du manuel des procédures relatif à la direction générale du portefeuille et de la restructuration des entreprises publiques.

Le ministre de l'industrie,

Vu le décret n° 95-916 du 22 mai 1995, fixant les attributions du ministère de l'industrie,

Vu le décret n° 95-917 du 22 mai 1995, portant organisation du ministère de l'industrie,

Vu le décret n° 96-49 du 16 janvier 1996, fixant le contenu des plans de mise à niveau de l'administration et les modalités de leur élaboration, réalisation et suivi,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 14 mai 1996, fixant le plan de mise à niveau du ministère de l'industrie,

Vu la circulaire n° 8 du 9 février 1996, fixant les modalités pratiques que chaque département est appelé à prendre pour la préparation de son plan de mise à niveau tel que fixé par le décret n° 96-49 du 16 janvier 1996,

Vu le manuel des procédures relatif à la direction générale du portefeuille et de la restructuration des entreprises publiques,

Arrête :

Article premier. - Est approuvé le manuel des procédures relatif à la direction générale du portefeuille et de la restructuration des entreprises publiques.

Art. 2. - L'ensemble des services concernés sont chargés de l'application du contenu de ce manuel.

Art. 3. - Le directeur général du portefeuille et de la restructuration des entreprises publiques est chargé de la mise à jour de ce manuel chaque fois que c'est nécessaire.

Art. 4. - Le présent arrêté est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 20 janvier 1998.

Le Ministre de l'Industrie
Moncef Ben Abdallah

Vu

Le Premier Ministre
Hamed Karoui

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du ministre de l'agriculture du 20 janvier 1998, complétant l'arrêté du 9 octobre 1996 portant règlement général des ports de pêche.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 92-32 du 7 avril 1992, portant création de l'agence des ports et des installations de pêche,

Vu la loi n° 94-13 du 31 janvier 1994, relative à l'exercice de la pêche telle que modifiée par la loi n° 97-34 du 26 mai 1997,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 9 octobre 1996, portant règlement général des ports de pêche,

Arrête :

Article unique. - La liste des ports de pêche annexée à l'arrêté du 9 octobre 1996 susvisé est complétée par :
- le port de pêche de Malloulech.
Tunis, le 20 janvier 1998.

Le Ministre de l'Agriculture
Sadok Rabah

Vu
Le Premier Ministre
Hamed Karoui

**MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DE L'ENFANCE**

NOMINATIONS

Par décret n° 98-192 du 20 janvier 1998.

Monsieur Mohamed Tayachi, professeur, est chargé des fonctions de secrétaire principal chargé du personnel, de l'infrastructure et des équipements à l'institut supérieur des cadres de l'enfance.

Par décret n° 98-193 du 20 janvier 1998.

Monsieur Mohamed Mouldi Dahmane, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de sous-directeur des études à la direction des études et des recherches au centre d'études, des recherches et de documentation en matière de jeunesse, d'enfance et de sport au ministère de la jeunesse et de l'enfance.

Par décret n° 98-194 du 20 janvier 1998.

Monsieur Ahmed Amri, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service du budget à la direction de la planification et de l'équipement au ministère de la jeunesse et de l'enfance.

Par décret n° 98-195 du 20 janvier 1998.

Monsieur Sadok Mourali, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de chef de service du contentieux à la sous direction des affaires juridiques et du contentieux au ministère de la jeunesse et de l'enfance.

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président-directeur général de l'I.O.R.T.